



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique
Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Division Athlétisme

Prescriptions Techniques 2013 **Finale vaudoise, Epalinges**

ATHLETISME INDIVIDUEL **JEUNESSE** **ADULTES** 2013

FINALE VAUDOISE :

Seuls les gymnastes individuels qualifiés (mis à part les adultes, car ils sont qualifiés d'office) lors des journées de qualifications peuvent participer à la Finale Vaudoise d'athlétisme.

| | | | |
|---------------------|-------------|--------------|--------------|
| Minimas à obtenir : | 8 – 9 ans | G : 500 pts | F : 500 pts |
| | 10 – 11 ans | G : 600 pts | F : 600 pts |
| | 12 – 13 ans | G : 1100 pts | F : 1000 pts |
| | 14 – 15 ans | G : 1700 pts | F : 1600 pts |
| | 16 – 17 ans | G : 2400 pts | F : 1900 pts |

MAIS AU MINIMUM LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CATEGORIE, DANS CHAQUE JOURNEE DE QUALIFICATIONS.

Le responsable des inscriptions recevra la liste des gymnastes qualifiés, 15 jours après la dernière journée de sélection.

Ecolières C 8 – 9 ans (2005 -2004)

| | |
|-------------------------------|----------|
| - course 50 m. | 1 essai |
| - saut en longueur (z. d'ap.) | 3 essais |
| - lancé de balle 80 gr. | 3 essais |

Ecoliers C 8 – 9 ans (2005 -2004)

| | |
|-------------------------------|----------|
| - course 50 m. | 1 essai |
| - saut en longueur (z. d'ap.) | 3 essais |
| - lancé de balle 80 gr. | 3 essais |

Ecolières B 10 -11 ans (2003 -2002)

- course 60 m. 1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.) 3 essais
- lancé de balle 200 gr. 3 essais

Ecolières A 12 -13 ans (2001 -2000)

- course 60 m. 1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.) 3 essais
- jet du boulet 2.5 kg 3 essais
- course 800 m. 1 essai

Cadettes B 14 -15 ans (1999 -1998)

- course 80 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 3 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m. 1 essai

Cadettes A 16 -17 ans (1997 -1996)

- course 100 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 4 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m. 1 essai

Ecoliers B 10 -11 ans (2003 -2002)

- course 60 m. 1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.) 3 essais
- lancé de balle 200 gr. 3 essais

Ecoliers A 12 -13 ans (2001 -2000)

- course 60 m. 1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.) 3 essais
- jet du boulet 3 kg 3 essais
- course 800 m 1 essai

Cadets B 14 -15 ans (1999 -1998)

- course 80 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 4 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m 1 essai

Cadets A 16 -17 ans (1997 -1996)

- course 100 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 5 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m 1 essai

Pentathlon

Pentathlon féminin 18 –19 ans

- course 100 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 4 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m. 1 essai

Pentathlon masculin 18 –19 ans

- course 100 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 5 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m 1 essai

Pentathlon féminin 20 – 29 ans

- course 100 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 4 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m. 1 essai

Pentathlon masculin 20 – 29 ans

- course 100 m. 1 essai
- saut en longueur 3 essais
- jet du boulet 5 kg 3 essais
- saut en hauteur 6 essais
- course 800 m 1 essai

Barème 2010 , 8^{ème} édition

A commander au : Swiss Athlétics
Haus des Sports
3000 Bern 22
www.swiss-athletics.ch

1 REGLEMENTS

1. Les concours se dérouleront conformément aux règlements IAAF et RO en vigueur.
2. Les concours seront jugés selon le nouveau barème « Barème 2010 ».
3. La catégorie sera ouverte, si au minimum 5 athlètes commencent le concours. La direction des concours se réserve le droit de les regrouper dans une autre catégorie.
4. L'ordre de passage se déroulera selon le plan de travail
5. Il y aura deux classements pour la catégorie adulte :
 - 18 ans - 19 ans, juniors (es)
 - 20 ans - 29 ans, actifs (ves)
6. En cas d'ex æquo, le gagnant sera l'athlète qui, dans le plus grand nombre d'épreuves, aura obtenu plus de points que le ou les concurrents ex æquo. Si cela ne suffit pas à trancher l'ex æquo, le gagnant sera le concurrent qui aura marqué le plus de points dans une des épreuves quelconques. Ce système sera valable pour n'importe quel ex æquo de la compétition.
7. Dans toutes les catégories, les trois premier(e)s individuel(le)s classé(e)s reçoivent une médaille tour de coup, respectivement, OR, ARGENT et BRONZE. Le 40 % des athlètes ayant commencé le concours reçoivent une distinction.
8. Toutes les épreuves sont obligatoires sous peine de ne pas être classé. Exceptions : présentation d'un certificat médical ou du service sanitaire présent sur le lieu du concours.

1.1 IDENTITE

1. Chaque participant(e) aux concours doit être en possession d'une pièce d'identité.

Nouveau depuis 2012 : Chaque athlète doit être en possession de la carte de membre FSG et doit mentionné son numéro FSG sur le formulaire d'inscription.

PROCEDURES ET PROTETS

Art. 38.1 du RO 2000

Un protêt est à formuler par écrit sur le formulaire officiel et à remettre au président du jury d'appel, accompagné d'un dépôt de CHF 100.--.

En cas de rejet du protêt, cette finance est acquise à l'ACVG.

Art. 38.2 du RO 2000

Les protêts relatifs à un événement qui se produit au cours d'une épreuve, sont à déposer immédiatement, sinon au plus tard 30 minutes après la fin du concours, respectivement de la connaissance des résultats.

Après chaque épreuve, l'athlète doit s'informer de son résultat auprès du juge responsable de l'installation.

Pour la division Athlétisme individuel
Thony Chevalley